

Le respect d'un environnement classé

La source des Cent-Fonts est située dans le périmètre classé des gorges de l'Hérault. Ce site est en cours de classement «Natura 2000» par l'Europe.

Un arrêté de biotope protégeant l'aigle de Bonelli existe à proximité de la zone. Bien que le site ne soit pas directement touché, le Département a demandé à l'association Grive, spécialiste des rapaces, de suivre les aigles de Bonelli en 2000-2001 lors des travaux de cartographie, et plus particulièrement en période de nidification. Ce suivi sera prolongé en 2005.

■ Les espèces cavernicoles

L'inventaire Znieff, Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, des Cent-Fonts mentionne la présence d'espèces caver-

nicoles aquatiques parfaitement identifiées.

Les études réalisées par le laboratoire du CNRS de Moulis en Ariège sur la microfaune aquatique dans les aquifères karstiques ont montré qu'il peut y avoir des impacts temporaires lors de pompages importants mais que la pérennité de cette faune n'est pas menacée sur l'ensemble du système. Un suivi de ces espèces sera réalisé avant, pendant, et après le pompage. Leur présence sur le site est une réalité qui sera intégrée dans les contraintes des études.



LE SITE DES CENT-FONTS au Causse-de-la-Celle

Les autorisations

- L'autorisation ministérielle de travaux en site classé obtenue le 11/07/2002
- L'autorisation préfectorale de défrichage le 24/09/2002
- L'autorisation préfectorale d'installation et travaux divers le 26/09/2002
- La déclaration au titre du code minier pour la réalisation du forage 08/06/2004

Pour la réalisation des essais de pompage un dossier d'autorisation temporaire (établi conformément au décret du 29 mars 1993) a été déposé en octobre 2004 à la Ddaf. Un protocole des essais est établi par le Brgm en liaison étroite avec le maître d'œuvre de l'opération Antea et les services de l'Etat.

Le SAGE Hérault reste le lieu privilégié pour prévenir les conflits d'usage.

Les partenariats d'experts

Des actions et des études pour préserver l'environnement sont menées avec d'autres partenaires experts :

- la réalisation d'une notice d'impact (TERCIA-ACER-DARDONVILLE)

qui porte sur l'aspect paysager du site classé et sur les habitats naturels (projet Natura 2000)

- la mise en œuvre des préconisations paysagères, (traitement géomorpho-

logique des fronts de taille, etc.)

- la réhabilitation du site par la société Carex Environnement, utilisant l'hydroseeding (voir page 2) pour le réensemencement rapide

de la zone, complété par des plantations d'arbres et d'arbustes d'essences locales...

- L'Europe soutient ce projet au titre du FEDER pour un montant de 655 300 €.

Source des Cent-Fonts

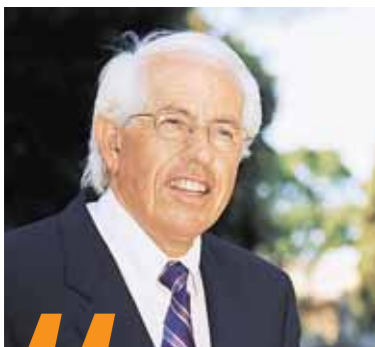
Rencontrons-nous, parlons-en...

Réunions publiques sur le projet de recherche en eau

> Gignac 21 février - 17 h 30
Salle polyvalente

> Aniane 25 février - 17 h 30
Salle des fêtes

> Saint-Martin-de-Londres 28 février - 17 h 30
Salle de cinéma



En toute transparence

En 2015, autant dire demain, les ressources héraultaises en eau seront nettement insuffisantes pour faire face aux besoins de la population. Une situation liée d'abord aux particularismes de l'Hérault : la progression constante de son nombre d'habitants permanents, le doublement de sa population en été sous un climat qui accentue fortement la consommation d'eau courante.

Le risque de pénurie en eau potable existe. C'est le rôle des élus locaux, représentants de la population, d'anticiper et de proposer des solutions adaptées aux besoins, au-delà des clivages politiques. Le Département a identifié une nouvelle ressource dans la moyenne vallée de l'Hérault qui pourrait répondre efficacement à une partie des besoins recensés pour le centre Hérault. Après dix ans d'études, nous abordons actuellement la phase des tests et des essais. Un objectif : connaître rapidement les effets du prélèvement de cette eau des Cent-Fonts, au Causse-de-la-Celle, pour prendre les bonnes décisions. L'eau est un bien commun. Préserver, sécuriser, diversifier cette ressource, en prenant les précautions nécessaires, voilà la mission du Conseil général. C'est en toute transparence que nous souhaitons vous informer, dialoguer ouvertement sur ce dossier et ses réalités. Nous vous invitons donc à participer aux réunions publiques que nous organisons ce mois de février autour du projet de la source des Cent-Fonts.

André Vezinhet
Président du Conseil général de l'Hérault
Sénateur

Cent-Fonts : chronique d'un espoir

Aujourd'hui pour trouver de nouvelles ressources en eau potable, tous les experts se mobilisent et les meilleures technologies sont utilisées. Il s'agit d'assurer durablement trois objectifs majeurs : une qualité de l'eau satisfaisante, un volume suffisant même en période estivale quand les niveaux sont bas, une opération sans incidence sur notre environnement. Le Département ne déroge pas à ces règles très complexes, bien au contraire il est même reconnu sur le plan international pour son action dans le domaine de la gestion de l'eau. Le dossier des Cent-Fonts doit donc répondre à ces exigences : connaître et maîtriser les effets du prélèvement de l'eau.

Les étapes du projet

CONNAÎTRE, MESURER ET OBTENIR LES AUTORISATIONS

1996

L'importance de la ressource karstique des Cent-Fonts est officialisée par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Alimentée par les pluies et les infiltrations naturelles de la rivière la Buèges, cette ressource dispose d'une réserve importante.

1997

Les hydrogéologues en mesurent les caractéristiques afin de déterminer le volume qui pourrait y être pompé. Ils ont analysé la façon dont les réserves se reconstituent pendant la saison sèche.

2000-2001

Une cartographie détaillée de la galerie noyée a été réalisée.

2002-2004

Les différentes autorisations réglementaires sont obtenues (voir page 4).

2004

Une micro caméra et un sonar permettent d'ajuster le lieu de forage. La piste d'accès au site est réalisée.

SÉCURISER, PROTÉGER ET FORER

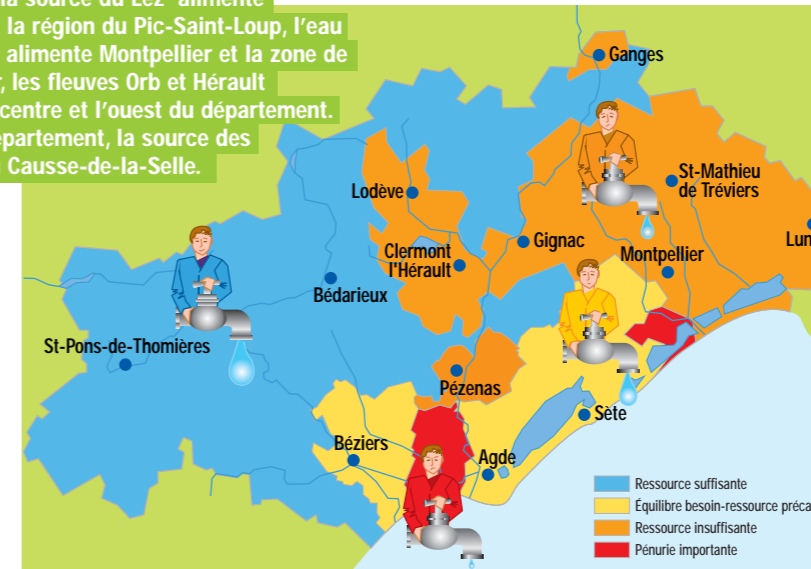
2005

Le projet intègre la création d'une ligne électrique enterrée sous la piste d'accès. Les



2015 la situation

Parmi les ressources essentielles en eau de notre département, la source du Lez alimente Montpellier et la région du Pic-Saint-Loup, l'eau du Bas Rhône alimente Montpellier et la zone de l'étang de l'Or, les fleuves Orb et Hérault alimentent le centre et l'ouest du département. Au nord du département, la source des Cent-Fonts au Causse-de-la-Selle.



avantages de cette solution sont multiples par rapport à des groupes électrogènes : meilleure intégration au site sans nuisance sonore ni rejets dans l'atmosphère, pas d'allées et venues fréquentes de camions chargés d'hydrocarbures pour alimenter les groupes.

Février 2005

Piste damée, abords nettoyés, la garrigue va reprendre ses pleins droits grâce à la technique d'« hydroseeding », procédé de projection en une seule opération de graines, engrais et fixateur mélangés à l'eau sur

la surface à végétaliser. Au printemps les premières pousses seront visibles. La foreuse installée va à présent descendre à 120 mètres de profondeur pour atteindre le point le plus bas de la galerie noyée de cette grotte.

Été 2005

Les essais de pompage se dérouleront sur une durée de trois mois. Ils permettront de définir les conditions précises de mobilisation de cette ressource en eau.

Automne 2005

2^e phase d'hydroseeding

et plantation d'arbres et d'arbustes d'essences locales.

ÉCOUTER, ÉVALUER ET ENSUITE DÉCIDER

2006...

Dans les années qui viennent, une maîtrise d'ouvrage publique en vue de l'exploitation pourra se constituer. Une enquête d'utilité publique permettra alors aux citoyens de donner leur avis sur ce projet. Dans le meilleur des cas, ce n'est pas avant 2010 que les Héraultais boiront l'eau des Cent-Fonts.

Pourquoi puiser dans la réserve ?

Les ressources en eau potable peuvent être d'origine alluviale, karstique (1), ou de surface. Dans l'Hérault, 90 % de l'alimentation en eau potable sont assurés par les eaux souterraines karstiques et alluviales. Pour les aquifères (2) karstiques tels la source du Lez ou celle des Cent-Fonts, on puise dans les réserves

souterraines qui sont renouvelées naturellement lors des crues. Dans le cas des nappes alluviales, par exemple pour l'Orb, le pompage est très lié au niveau des rivières. Quant au prélèvement d'eaux de surface, comme celui du canal du Bas-Rhône, il constitue une alternative mais cette eau nécessite des traitements lourds

et onéreux ainsi que des mesures de protection importantes en cas de pollution.

(1) Karst : massif de roches carbonatées fissurées au sein duquel l'eau s'écoule et façonne des réseaux de conduits, cavités et grottes.

(2) Aquifère : terrain perméable, poreux permettant l'écoulement d'une nappe souterraine et le captage de l'eau.

L'AVIS DU PRO

Michel Bakalowicz

Hydrogéologue, chercheur au CNRS, spécialiste des eaux souterraines dans les calcaires, travaille sur le projet Cent-Fonts. Il a lancé les études sur cet aquifère karstique pour le Bureau de recherches géologiques et minières.

Il en ressort des caractéristiques remarquables : un débit de 1,1 m³/s ; une réserve d'eau exploitable de 9 millions de m³ ; un bassin d'alimentation à l'abri des pollutions : pas d'activité agricole ou industrielle intense, peu de trafic routier...

À la question d'un possible assèchement du fleuve ou la diminution de son débit engendré par le pompage, il répond : « La ressource s'écoule, mais la réserve, elle, est stockée, elle est l'épargne de la rivière. Pour les Cent-Fonts, en période estivale, on puisera dans la réserve, mais celle-ci sera reconstituée naturellement au moment des crues. De plus, la loi sur l'eau de 1992 oblige à compenser les prélèvements faits en basses eaux par un apport, par exemple à partir du pompage. Le fleuve Hérault ne court donc aucun risque, ni la source d'ailleurs. Des forages d'observation permettront de suivre l'influence des pompes sur la source, le fleuve et la Buèges. »

À propos d'autres solutions pour diversifier la ressource en eau, il précise : « ... l'eau de l'Hérault ou du Rhône, exigerait des protections et des traitements très coûteux. Je travaille aussi sur les résurgences d'eau douce en pleine mer. Mais contrôler la qualité de cette eau, maîtriser le fonctionnement du système peut prendre dix, voire vingt ans... Et peut-être ne jamais aboutir ! »

De son point de vue d'expert, « Il n'y a aujourd'hui dans l'Hérault pas d'alternative au projet des Cent-Fonts. »